

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et demande si le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pourrait répondre à la question du ministre. La Chambre et le ministre ont besoin d'éclaircissements à ce sujet. Le député a le droit d'expliquer sa position.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence ne veut pas entamer une discussion avec le député, mais il incombe au ministre de décider s'il voulait parler ou non. Le député n'avait pas la parole à ce moment-là.

L'hon. M. Pepin: Nous pourrions en rester là. J'ai déjà entendu cet argument, mais comme on m'a sans vergogne cité à faux cet après-midi, je ne voudrais pas rendre la pareille à qui que ce soit.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence aimerait savoir qui voudrait participer maintenant au débat.

L'hon. M. Pepin: Nous oublierons ce point pour le reprendre un autre jour.

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Afin de préciser ma position dans ce débat après mon intervention comme interprète, voudriez-vous me dire si je dois continuer les remarques que j'ai commencées en intervenant dans la discussion ou si je puis avoir la parole après le ministre?

• (8.20 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il reste quelques minutes au député et il peut les utiliser intégralement mais sitôt assis il perd automatiquement son droit de participer au débat.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, mon collègue d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), a présenté avec cet amendement, une excellente idée. Je sais que le ministre a suivi avec un très vif intérêt les propos de mon collègue et en a discerné la sagesse. J'espérais que lorsque le ministre prendrait la parole il souscrirait à cette thèse et indiquerait qu'il appuie la motion mais, en écoutant son secrétaire parlementaire, j'ai perdu l'espoir de le voir réagir ainsi.

Le but réel que nous poursuivons au moyen de cet amendement, c'est que le gouvernement tire un enseignement de l'expérience. Il découle de la grande expérience de programmes de ce genre qu'en fin de compte la diffusion de l'information aide le gouvernement à arriver à des conclusions bien fondées, et lui sert de directive pour sa politique. D'autre part certains programmes se sont révélés désastreux simplement à cause du secret dont cherchait à les entourer le gouvernement. En conséquence, il nous a fallu des années pour découvrir que nous perdions notre temps, notre énergie et notre argent alors que nous aurions dû prendre des directions plus utiles.

Le dernier rapport du Conseil économique sur les politiques du gouvernement en matière de main-d'œuvre devrait suffire pour le rappeler au ministre. Ce rapport indique que, faute de données statistiques et autres renseignements et après avoir dépensé près de deux milliards de dollars, nous ne savons pas aujourd'hui encore si le

[M. Saltsman.]

programme a été aussi efficace que nous l'espérons. Voilà qui devrait sûrement servir de leçon au ministre. Je voudrais aussi attirer l'attention du ministre sur les résultats qu'a donnés le programme de développement régional. Le gouvernement a abordé la question de la même façon nébuleuse, s'appuyant sur des critères qui ne s'accordaient pas et disant: «Nous les changerons à mesure que nous avancerons.»

Nous demandons simplement que le ministre nous indique tous les mois quelles industries touchent ces montants. Nous ne croyons pas que cela doive compromettre la position concurrentielle des entreprises en cause ou comporter la divulgation des renseignements confidentiels. Les arguments avancés par le gouvernement à ce propos sont tout à fait absurdes. Pourquoi donc faudrait-il attendre toute une année pour savoir si la loi est un fiasco ou non?

J'ai écouté le discours prononcé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Vous savez, monsieur l'Orateur, que j'étais bien d'accord avec lui sur un amendement précédent. Ce député possède un trait de caractère remarquable: il est logique avec lui-même. Depuis que j'ai le plaisir de l'entendre, aux Communes comme aux comités, il n'a jamais cessé de s'opposer à toute tentative de divulgation. Il s'y est opposé à l'occasion de l'étude de la loi sur les banques, lorsque nous préparions des modifications à la loi sur les corporations, et lors des discussions sur les programmes touchant les consommateurs. Il demande toujours pourquoi nous avons besoin de ces renseignements et à qui ils sont destinés. J'hésite à dire que le député d'Edmonton-Ouest s'est trompé en disant que la divulgation de certains renseignements nuirait à l'industrie sur le plan de la concurrence. Il n'a pas d'objection à ce qu'on donne ces renseignements à la Chambre; mais, monsieur l'Orateur, dès l'instant où la Chambre en est saisie, ils deviennent accessibles au public. Rien ne prouve qu'on ait nuit à qui que ce soit dans les domaines où nous avons insisté pour avoir plus de renseignements. Mais si certains en ont souffert, c'est qu'ils le méritaient, qu'ils cachaient quelque chose.

Si le ministre adopte l'amendement, on aura fait un grand pas pour améliorer un projet de loi qui, pour l'instant, ne vaut pas grand-chose. De fait, l'incorporation de l'amendement se révélera peut-être son meilleur atout. Et ce qui en rend l'adoption encore plus importante, c'est que, selon le ministre, il s'agit d'une mesure permanente mais non d'un projet de six mois ou quelque chose de semblable. Tout semble indiquer que si on adopte le bill C-262, cette loi aura longue vie.

On a actuellement l'intention d'appliquer cette mesure pour neutraliser certains effets de la surtaxe américaine de 10 p. 100, mais il est clair que le gouvernement continuera à y recourir ultérieurement. Nous étudions un projet de loi qui nécessite une dépense initiale de 80 millions de dollars, qui pourrait bien un jour atteindre des milliards. Les députés et la population ont le droit de savoir comment ces fonds seront dépensés plutôt que d'attendre au bout de l'année et entendre le ministre déclarer: «Nous avons encore tout gâché, les gars.» Nous pouvons épargner beaucoup d'argent aux Canadiens si nous avons accès aux renseignements nécessaires.